L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, N° [illegible], RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 10 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LA MAISON DU BON DIEU.

(NOUVELLE)

PAR CHARLES DESLYS

—Dès que le soleil perdra de sa chaleur, au salon. Voilà le moment le plus embarrassant, car j'entends que nous ayons sans cesse l'esprit occupé, égayé. C'est l'affaire de maman Louise. D'ailleurs nous autour de la compagnie. D'abord, une famille anglaise, c'est-à-dire beaucoup d'enfants, blonds, roses et parfaitement élevés. Les enfants et les oiseaux sont la joie d'une maison. De plus, dans l'aile gauche, trois jeunes miss américaines, et leur tante, personne un peu graves, mais fort instruites et des plus aimables. On babille, ou chiffonne, en attendant le dîner que suivent quelques menues récréations digestives: le nain jaune, le loto, le solitaire, etc. Ces demoiselles en ont à revendre. De temps en temps, une saine lecture. L'ami Gérard lit fort bien.

—Ah! fit Marthe.

—D'ailleurs, conclut Jourdal, nos soirées ne sont pas longues. A dix heures sonnant, le couvre-feu et le sommeil.... beaucoup de sommeil! Si je pouvais vous endormir pour six mois, ce serait déjà fait. Voilà le programme.

Marthe s'empressa d'adhérer. Quelle existence délicieuse en comparaison de celle qu'elle menait là-bas, dans le sombre et lugubre hôtel de Versailles.

Mme Jourdal prit à son tour la parole.

—Dans toute cette nomenclature, mon ami, tu as oublié deux choses.

—Lesquelles donc?

—D'abord, le travail à l'aiguille. Oh! tout le monde ici travaille....

—Et, comme sa nouvelle pensionnaire la regardait, étonnée, maman Louise ajouta:

—Pour les pauvres. Il faut aussi que le cœur s'intéresse à quelques bonnes œuvres. Cela fait partie du traitement. Vous verrez!

—Oh! je comprends, fit Marthe, et vous pouvez compter aussi sur moi, madame.

—Bravo! s'écria le docteur. Vous voilà une nouvelle recrue, ma chère amie. Oh! oh! vous ne la connaissez pas encore. A tous mes malades, elle fait prendre de la charité en pilules!

—La seconde chose, reprit madame Jourdal, c'est la musique. Etes-vous musicienne, mon enfant?

—Un peu, répondit-elle. J'ai passé deux années dans un pensionnat. Et puis, tout d'abord, les leçons de ma mère. Plus tard, lorsque l'état de ma santé me contraignit de rester à la maison, une maîtresse de piano venait tous les deux jours. Mes parents prétendirent que cela me faisait mal, mais je crois qu'ils avait tort. C'était mon seul plaisir: il me faisait tout oublier.

—A merveille! dit Jourdal, nous avons ici tout ce qu'il faut. On y pianote depuis le matin jusqu'au soir.

Comme tout exprès pour lui donner raison, les sons d'un piano se firent entendre.

—Ce sont les Américaines qui prennent leur leçon, dit il. Elles ne sont pas de la première force, comme vous voyez...., mais je vous recommande leur maîtresse, une virtuose. Et si intéressante! si méritoire! Je suis enchanté que le hasard lui donne une élève de plus. Elle a besoin de gagner de l'argent. C'est par dévouement qu'elle professe. Quand vous la connaîtrez, vous l'aimerez. Au récit de son malheur, vos beaux yeux bleus verseront de douces larmes. Oh! je ne vous les défends pas, celles-là!

Et le docteur se prit à fredonner à demi-voix:

C'est une histoire bien touchante....

—Dites-la tout de suite, demanda Marthe.

—C'est Louise qui vous contera cela! répondit-il. Voici bientôt l'heure de ma tournée. Voyons, tout est bien tenu, n'est-ce pas? Avez-vous quelque autre désir? ne vous manque-t-il rien?

Après une hésitation, Marthe répondit par ce seul mot:

—Mon père!

Jourdal l'interrompit vivement!

—Ne songeons pas encore à cela! Je sais ce que Gérard vous a promis, je me mets de moitié dans sa promesse. Oui, vous le reverrez, mais quand ces joues pâlottes auront recouvré leurs fraîches couleurs. Que dirait-il si nous lui présentions une fille malade! et par suite, de son abandon! il s'adresserait des reproches! il serait inquiet, malheureux. Vous souhaitez son bonheur, n'est-ce pas? Attendez donc! patience!.... mais vous-même, mon enfant, vous n'auriez pas la force de supporter cette joie. Pour que rien ne trouble ce beau jour, il faut que vous soyez guérie. Hâtez-vous de guérir; ce sera votre récompense.

—J'attendrai, murmura tristement la jeune fille.

—Mais que ce ne soit pas ainsi, se récria le docteur. Ne vous tourmentez pas. Arrière la mélancolie! Elle retarderait son retour. Je ne vous défends pas d'y penser, mais avec calme, avec sérénité, comme à un absent que chaque heure rapproche de vous, que vous êtes certaine d'embrasser un jour. Vous en avez ma parole et celle de Gérard. Ne doutez plus de l'avenir.... Espérez.

Puis, afin de distraire la jeune fille de l'émotion qui se lisait sur son visage:

—Ah! s'écria-t-il, voilà un pêcheur qui vient de prendre une truite dans le torrent.... Allons voir ça!

Il lui offrit le bras, la conduisit sur la terrasse.

Au milieu des eaux écumantes, se dressent quelques rochers, quelques îlots. Le pêcheur était perché sur l'un d'eux; le poisson amené dans une eau plus tranquille, s'y débattait. Quelques gamins accoururent à la rescousse et décidèrent la victoire.

Lorsque ce spectacle fut terminé, le docteur fit remarquer à la malade divers points du paysage, la gorge du Mondony, les chaumières éparses au sommet du Monbolo, le fort construit par Louis XIV à l'entrée de la vallée, les forges catalanes, les arbustes croissant aux flancs des montagnes. Ce furent de curieuses explications, des légendes, des anecdotes. Louise et Gérard se mêlèrent à l'entretien. Marthe était redevenue paisible et souriante.

On vint se rasseoir. Jourdal allait partir. Tout à coup le piano s'anima, retentit sous une main plus savante.

—C'est la maîtresse, fit Louise, elle termine toujours la leçon par quelques morceaux d'un grand maître.

On écouta. Le docteur n'avait pas flatté l'exécutante. Elle joua l'ouverture de *Guillaume Tell* avec une puissance, une expression, un talent digne de ce chef-d'œuvre.

—C'est une Suissesse, avait dit Jourdal à voix basse. On sent palpiter sous ses doigts, dans son âme, le regret et l'amour de la patrie absente.

A la fin de l'allegro, dans le jardin comme dans le salon, tout le monde battit des mains.

Gérard surtout semblait enthousiasmé, charmé. On eût dit qu'un vague souvenir se réveillait en lui.

—Ah! ça! moi, j'oublie mes malades!.... fit tout à coup le docteur en prenant sa canne et son chapeau.

—Voilà nos américaines qui reconduisent leur maîtresse jusqu'à la petite porte de la terrasse, dit Louise.

Elles allaient donc traverser le jardin. Au milieu d'un groupe amical que formaient autour d'elle ses trois élèves, l'institutrice se distinguait par la simplicité toute puritaine de son costume, par son air de dignité modeste et calme. Elle marchait d'un pas rapide.

Comme elle passait devant Gérard, il s'élança tout à coup vers elle en s'écriant:

—Ah! je l'avais deviné, c'est Christiane!

XIX.

C'était une grande et belle jeune fille de vingt et quelques années, aux traits purs, au teint frais, aux yeux doux.

Il y avait dans toute sa personne une telle évidence d'honnêteté, de vertu, que les plus audacieux chercheurs de galantes aventures n'eussent osé se permettre de lui manquer de respect.

Sa physionomie, qui voilait une pénible inquiétude, s'écria d'une joie sincère en reconnaissant Gérard.

—Monsieur de Néris! dit-elle en lui tendant la main avec la franche cordialité d'un ami qui retrouve un ami.

Puis, sans lui donner le temps de répondre:

—Ah! mon pauvre Stéphen sera bien content de vous revoir.

—Quoi! fit Gérard, Stéphen est ici?

—Hélas! murmura Christiane.

A son accent navré, au douloureux regard qu'elle levait vers le ciel, il était impossible de se méprendre sur le motif qui avait amené à Amélie-les-Bains celui dont on venait de prononcer le nom.

—Il serait souffrant? s'écria Gérard.

—Il est perdu! répondit Christiane, en étouffant un sanglot.

—Impossible! Lui, si bien portant! si robuste!....

Elle eut un sourire d'amertume, et se tournant vers Jourdal pour le prendre à témoin de ce qu'elle avait avancé.

—Demandez au docteur! il ne me laisse même plus d'espérance!....

Le médecin protesta par quelques paroles d'encouragement, de consolation, qui s'étaient qu'un nouvel arrêt.

—Oh! je ne m'abuse pas, l'interrompit-elle. Je suis chrétienne et dois me soumettre à la volonté de Dieu. Jusqu'au bout j'aurai du courage.... il m'en faut!....

Rien de touchant, rien d'admirable comme cette vaillante fille, tandis qu'elle parlait ainsi.

Autour d'elle, tout le monde gardait le silence. Gérard resta atterré.

—Pardon! reprit Christiane, je vous attriste.... pardon! Mais voyez-vous, c'est que là-bas, je dois dissimuler mon angoisse, être gaie.... Car il ne se doute de rien, lui! Il croit à sa guérison, à l'avenir.... et pour le peu de temps qui lui reste à vivre, au moins faut-il lui laisser son illusion. Vous êtes prévenu, monsieur de Néris, et vous lui parlerez dans ce sens-là, n'est-il pas vrai! Vous tâcherez de rire.... comme moi!.... Ça fait bien mal, mais avec de la volonté on arrive!.... A bientôt.... car vous viendrez le voir.... A demain!

Et, cachant ses larmes, elle s'éloigna d'un pas rapide.

Ses élèves hésitaient maintenant à l'escorter davantage. Le docteur profita de ce temps d'arrêt pour présenter Marthe aux jeunes étrangères, et réciproquement.

—Une nouvelle voisine, leur dit-il, et que je vous recommande, Mesdemoiselles, comme l'enfant gâté de la maison.

Puis à Marthe elle-même:

—De futures amies.

Quand on tient de la race saxonne on ne se lie pas à première vue. Les Yankees répondirent par un sourire courtois, une discrète révérence, et, se suivant à la file indienne, elles regagnèrent leur appartement.

Cependant Gérard n'avait pas bougé. Ce qu'il venait d'apprendre le consternait. Il n'en revenait pas encore.

Du regard il interrogea le docteur.

Celui-ci, par un signe, lui fit remarquer la rêverie dangereuse à laquelle s'abandonnait Marthe, et, tout aussitôt, pour l'en distraire:

—Bah! reprit-il, je ne désespère pas encore de Stéphen, et Christiane s'exagère sa situation, mais où diable les as-tu connus?

—En Suisse, il y a quatre ans. Ce sont deux braves cœurs, et j'en ai gardé le plus riant souvenir.

—Alors, raconte le commencement de leur histoire, et Mme Jourdal achèvera. Marthe semble impatiente d'apprendre ce que c'est que Christiane. Oui, n'est-ce pas!.... Tu vois! Moi, je suis en retard...., et je me sauve!

Il salua du geste, et disparut en courant.

(*A continuer.*)

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

Ce BITTER est très remarquable par couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les entiemen peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégorge, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments assent du sang riche, il faut qu'ils soient bien digérés, bien élaborés. Elaborer et digérer ces aliments, tel est le rôle de l'estomac. Si la la pureur n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digérera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par le quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur genre d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 12 sept—

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nile-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP,

SHAKESPEARE, SMITH & CO.,

—successeurs de—

GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuge, Moulins à scie, Machines de dessèchement, Moulins à coton, Grilles, Devants de magasins, Colonnes, Ventilateurs et Poids de châssis. 1janv73—1an

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters, (ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG..........Directeur,

—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, Etc.

Bouilloires de toute espèce, Colonnes et Façades de bâtisses, en fer, Barres de grilles et toute espèce de fonte. 1janv—1 an.

FONDERIE DE LEEDS.

ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grilles; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

1sept—1an LEEDS & CO.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE,

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et magnifiques bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

SAINT-LAURENT, capt. Rousseau, Samedi, [illegible] sep.
EUROPE, capt. Lemarié, samedi, 20 Septembre.
VILLE-DU-HAVRE, capt. Surmont, samedi, [illegible] oct.
PEREIRE, capt. Danré, samedi, 13 octobre.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $[illegible]; Seconde cabine, $[illegible].

Billets d'excursion à prix réduits.

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen par ce moyen évitent les dangers de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à

GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, nov—12 Gallier Court, Lettre H. N. O.

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, faisant le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Liverpool, et entre Glascow et New York, savoir:

LOUISIANA,	de 2000 tonneaux,	capt. Stewart.
MINNESOTA,	2000 ..	capt. Hamlin.
ALABAMA,	de 2400 ..	capt. Flint.
PENNSYLVANIA,	2500 ..	capt. Brace.
VIRGINIA,	de 2500 ..	capt. Sadler.
GEORGIA,	de 2800 ..	en construction.

Les steamers de cette ligne partiront

Pour Liverpool, comme suit:—

MINNESOTA,..............Sept.——

De New York à Glasgow:

VIRGINIA.......................
GEORGIA.......................
PENNSYLVANIA..........MERCREDI, 3 Sept.

Il recevra du fret et signera des connaissements pour le Hâvre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, bons pour 12 MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Bons pour espèces sans charge extra.

Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On n'a rien à payer pour leurs soins et pour les médicaments.

On vend ici des billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers passent la barre en tout temps, sans détention.

Nouveau Tarif de passage en monnaie courante des Etats-Unis.

	Chambre	Intermédiaire	Entrepont	Aller et retour
De la Nile-Orléans à Liverpool, et toutes les parties du Royaume Uni	$125 00	$80 00	$45 00	$200 00
Paris	145 00	90 00	45 00	240 00
Vienne	170 00	80 00	65 00	290 00
Hâvre, Hambourg, Anvers	135 00	85 00	40 00	230 00
Brême, Gothenbourg, Christiana, Bergen, Copenhague, Malmo, Christiansand, Stavanger et Drontheim	145 00	88 00	45 00	240 00

Pour le trajet entier, retournant via Glasgow et New-York, et de là par rail ou steamer (à l'option des passagers) pour la Nelle Orléans, ajouter $30 au tarif ci-dessus.

	Chambre	Intermédiaire	Entrepont	Aller et retour
Certificats payés d'avance pour la Nlle-Orléans de Liverpool, et de toutes les parties de l'Angleterre	120 00	80 00	35 00	
Hambourg, Havre et Anvers	130 00	00 00	41 00	
Brême, Gothenberg, Christiana, Malmo, Christiansand, Copenhague, Stavanger et Drontheim	140 80	00 00	45 00	

Payable en monnaie courante des Etats-Unis. Enfants au dessous de 12 ans, moitié prix, petits enfants gratis.

Pour fret ou passage, s'adresser à A. K. MILLER & CO., Au No 29 de la rue Carondelet, 6oct— Agents.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	DE BREME.	DE LA NLLE-ORLEANS.
Strasburg	10 sept.	11 octobre.
Hannover	24	25
Frankfurt	8 octobre	8 novembre
Koeln	22	22

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont .... 40 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont .... 44 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres .... $25 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 61 de la rue de l'Union.

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la Compagnie:

Germania, Capt. Winzen,
Vandalia, Capt. Panzen,
Franconia, (neuf), Capt. Kuhlewein.

—Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans.
"Germania,"			
Sept. 20	Sept. 23	Sept. 26/27	Octobre 29.
"Vandalia,"			
Oct. 18	Oct. 21	Oct. 24/25	Novem. 26
"Franconia,"			
Nov. 15	Nov. 18	Nov. 21/22	Décemb. 24
"Germania,"			
Déc. 13	Déc. 16	Déc. 19/20	Janv. 21/7

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane, à Santander, à Cherbourg, (éventuellement au Havre), pour embarquer ou débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.

De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, à Santander, ou à Hambourg:

Première Cabine, $150—Entrepont, $45.

Du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander à la Havane ou à la Nlle-Orléans:

Première Cabine, $150—Entrepont, $40.

On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du continent entre le Havre et Cronstadt.

MM. Focke Wilkens & Co., à Galveston, et M. Ernest Cuculu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'au lieux de destination pour du fret expédié de Galveston ou de la Mobile en transbordements sur les steamers de la Compagnie de la Nouvelle-Orléans.

Pour plus amples informations, s'adresser à WILLIAMS, RUPERTI & CIE, Agents-Généraux, 180, Rue de la Commune.

C. B. RICHARD & BOAS, Agents Généraux de Passage, 61, Broadway, New York.

F. BROMBERG, Mobile, Agents pour le Passage. 3aout—10m

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants

NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS,

Le steamer

GEORGE CROMWELL, S. L. Clapp commander,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 13 Sept., à 8 h. A. M.

Passage..................$30.

Cette Ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON,

mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR PHILADELPHIE, via LA HAVANE—Départ, MERCREDI le 24 septembre, à 6 P. M., Portant la malle des E. U.

Le beau steamer, de première classe JUNIATA, capt Catherine,

Pour fret ou passage, s'adresser à EDW. A. YORKE, Agent, Encoignure Carondelet et Gravier.

Le steamer YAZOO, cap. Barrett, suivra et partira à son jour régulier.

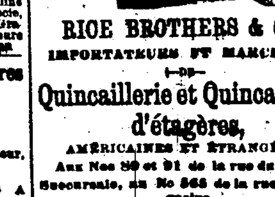

RICE BROTHERS & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES.

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp,

Succursale, au No 565 de la rue des Magasins.

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers. MACHINES et outils de forblantiers. ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillé.

FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES de MENAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis de laque

FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour coke ou charbon.

FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu, depuis dix-huit ans, comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti. Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.

1 oct—6 mois [illegible]

IMPORTATION DIRECTE.—Grand assortiment de Cigares, Cigarettes et Tabacs, à vendre à bon marché, chez

ED. L. ZELL & CO., à l'angle des rues Canal et Carondelet, Nile-Orléans.

Operas—Tom Pouce—Brevas—Culebras—Non plus ultra—Conchas—Londres Chico—La Reina Chica—[illegible]—Brevas Chicas—Prensados—Imperial Chico—Londres Fino—Londres Corto—Conservas—Victorias—Imperial Grande—Sublimes—Regalia Rey—Pure Havanes—Operas—Londres Fino—Camelias—Culebras—Regalia Chico Fino—Londres Chico—[illegible]—Regalia Reina—Regalia Britanica—Queen Victoria—Domestic:—Media Regalia—Londres Chico—Londres Corto—Londres Especial—Rellenas—Londres Fino—Trabucos—Operas—Brevas—Affer Breakfast—Maravillas—Prensados—Patriotas—Regalia Britanica—Regalia Londres.

N. B.—Expédition par express C. O. D.—Marchandises garanties correspondantes aux listes.—Prix les plus réduits du marché.—Les consommateurs de cigares, cigarettes et tabacs sont priés d'examiner notre stock avant de faire leurs achats ailleurs.

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer du marcheur et à haute pression CREOLE, Capitaine Hanover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi; le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin; le VENDREDI à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 h. P. M., et le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.

Le LUNDI et le JEUDI, le steamer ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il partira de l'Old Landing, pour le retour le Mardi et le Vendredi, à 6 heures du matin; de Mandeville, tous les matins et tous les DIMANCHES SOIR.

Pour les excursions—le steamer partira, tous les DIMANCHES MATIN, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Louisbourg, le CREOLE ne l'abordera que quand le capitaine jugera pouvoir le faire sans danger.

C. M. SORIA, Agent.

1er mai Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Excursion du Dimanche et du Mercredi.

Compagnie de Paquebots Quotidiens de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le steamer à basse pression, de la malle des Etats-Unis, CREOLE, Capitaine Wm Hanover,

reprendra, pour les familles et autres, son service régulier du dimanche et du mercredi. Il partira, pour les susdites villes, le DIMANCHE de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, à l'arrivée des chars de Sept heures et demie du matin, et le MERCREDI, à l'arrivée des chars de Neuf heures du matin. Il reviendra le soir, à temps pour les chars de cept heures.

Repas servis à toute heure, le restaurant et la barre ayant été affermés par H. Deligne.

Prix de l'excursion—aller et retour...... $1 00

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Agent.

29 mars—6m Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, Sam Ayles et C. Orice, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires.

A Vicksburg le HY. TETE relèvera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY 130 Commune.

7sept—12m

TUNICA.

Pour Tunica, le débarcadère Fisher, New Texas, Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires, le paquebot W. S. Pike,

de la malle des Etats-Unis, faisant le service deux fois par semaine—capitaine J. J. Brown, part tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M., pour Tunica. J. E. CARLIN, agent, au No 4 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot Régulier des Opelousas.

Partira tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

Pour Opelousas Washington, Port Barré, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le nouveau et beau bateau à vapeur BERTHA, remplaçant le PREMIUM, capitaine H. H. Broad; commis, J. R. Schmidt, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à BRITTON & EPPLER, Agents, No 126 rue Gravier.

Agents, O. CARRIER, Washington. J. DUBOURDIEU, Port Barré.

New Orleans & Grand Ecore Packet Co.

Bateau de la Nlle Orléans et de Grand Ecore—Une fois par semaine—Le bateau à vapeur GAMMY OWEN, Geo. C. Hamilton, capitaine, et J. O. Jefrion et T. J. Dowty, commis, partira tous les SAMEDIS, pour Grand Ecore, St-Maurice, Montgomery, les débarcadères de Durand et de Sutton, la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Normand et de Barbin et tous les débarcadères intermédiaires.

M. W. JOYCE, No 12, rue Front.
J. E. CARLIN, No 4, rue Delta.
LORD & McPEAKE, No 70, rue Gravier.
13fév—6m.

New Orleans Grand Ecore Packet Co.

Départ régulier tous les mardis à 5 P. M.—Pour Grand Ecore, Alexandrie, Montgomery, St. Maurice, Collin Norman, ainsi que le débarcadère de Barbin et ceux de la rivière aux Cannes. Le beau bateau à un faible tirant d'eau le

EMA No. 10, T. C. MITCHEL, capitaine. TOM CLEMENTS, commis.

Partira comme il est dit plus haut.

Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à LORD & McPEAKE, 70 Gravier, M. W. JOICE, 12, Front, J. E. CARLIN, 5 Delta.

4 sept

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Bâton-Rouge, et au Rail-Road de Grosse-Tête.

Partant tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. et les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le bateau B. L. HODGE, remplaçant le ST. JOHN, capitaine V. B. Barabino, commis J. P. Mc Elroy—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

1nov—6m E. O. MELANCON, 20, rue Conti

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Le bateau SELMA remplaçant le LIZZIE HOPKINS, Capitaine J. F. Aucoin, Commis P. A. Charlet.

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du bayou Lafourche y compris Lockport, Lafourche Crossing, Houma et Terrebonne, et vu l'état des eaux basses du Bayou, le bateau donnera des connaissements avec privilège de transfert sur son fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET,

16 juill—1an No 30 rue Conti

BUREAUX DE LA

Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

AU No 61 DE LA RUE DU CAMP.

Nouvelle-Orléans, janvier 1873.

Capital payé...............$500,000.

DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1872:

Sur risques d'incendie	$106,177 19	
Sur les risques de mer	54,066 38	
Sur les risques de rivières	41,990 61	$206,244 58
Plus—les risques non expirés de 1871		45,695 60—$251,939 58
Moins—les risques non expirés de 1872	52,196 09	
Primes remboursées	2,751 29—	54,946
Montant net des primes		$196,993 30

Pertes, etc., payées dans la même période:

Risques d'incendie	$30,752 77	
Risques de mer	26,708 88	
Risques de rivières	13,354 67—70,847 69	
Plus, pertes non encore réglées	$12,000 00	
Fonds réservé	10,000 00	
Ré-assurance	4,300 30—$26,300 30	$97,666 39
Frais généraux et dépenses		$37,822 37
Intérêt sur le capital	$50,000 00	
Moins l'escompte et l'intérêt	48,560 59—	1,420 41— 136,600 08
Bénéfice net		$60,394 22

L'actif de la Compagnie est, d'après les taux du marché, comme suit:

Bons de chemins de fer de la ville, bons de la ville, de l'Odd Fellows' Hall, et des Turners' Association	$300,822 50
Actions de Banques, de la Cie de Gaz et des Cies d'Assurance	166,564 73
Prêts garantis	23,615 38
Prêts garantis par hypothèque	40,100 00
Effets à recevoir	8,823 21
Scrip d'autres Cies. d'assurance	2,865 82
Primes en voie de recouvrement	14,613 94
En caisse	74,714 14
Total de l'actif	$6[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 17 janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 qui est payable le 27 janvier 1873;

De payer, sur demande, aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie, conformément à la Charte amendée.

L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

Directeurs pour 1873:

John G. Gaines,	B. J. Hart,
Henry Renshaw,	Hugh W[illegible],
B. Biscoe,	W. M. Marks,
Charles Macready,	W. R. Seymour,
Richard Flower	J. Weis,
R. W. Taylor	J. O. Morris,
J. I. Day,	G. M. Pagty,
James Byrnes,	J. L. Harris,
Lionel C. Levy,	W. R. Mahaula,
L. Alons,	E. K. Wheelock,
L. H. Joseph,	R. T. Torian,
Scott McGehee,	Isaac L. Hang.

1janv—1[illegible]

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

Dépôt des Passagers au pied de la rue du Canal.

A partir du 25 mai 1873,

Les trains partiront à 8:40 h. du matin et à 4 h. de l'après-midi,

Ils arrivent à 2 h. de l'après-midi et à 6 h. du matin.

Le train express de 5 h. du soir ne s'arrête qu'aux stations régulières.

TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAIN.—Ce train part tous les jours (le Dimanche excepté) pour Ocean Springs et les stations intermédiaires, à 3 heures et quart de l'après-midi, et part d'Ocean Springs pour la Nouvelle-Orléans tous les jours (le Dimanche excepté) à 6 heures du matin, s'arrêtant à toutes les stations intermédiaires.

C'est la seule ligne dont les WAGONS PULLMAN vont sans désemparer jusqu'à Louisville, St-Louis, Lynchburg et aux sources de la Virginie. Les trains se relient très exactement aux convois de toutes les routes populaires de l'EST, du NORD et de l'OUEST.

Billets à vendre coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel ainsi qu'au Dépôt.

S. H. SCRANTON, Surintendant-Général.

R. P. SHUTE, Agent général des tickets.

1er janv

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

Passenger Depot foot of Canal Street.

On and after May 25th 1873

TRAINS

will leave at 8 A. M. and at 5 P. M.

arrive at 6 A. M. and at 2 P. M.

Express train stops only at regular stations.

COAST ACCOMMODATION TRAIN RUNS TO OCEAN SPRINGS—Leaves New Orleans every day (Sunday excepted) for Ocean Springs and intermediate stations at 3:15 P. M.; Returning, leaves Ocean Springs daily (Sunday excepted) at 6 A. M.; Arrives in New Orleans at 9:10 A. M.—stopping at all way stations.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS through without change to Louisville, St. Louis, Lynchburg and Virginia Springs.

For tickets and information apply at office, corner Camp and Common streets, opposite City Hotel and at Depot.

S. H. SCRANTON, Gen'l Super't. R. P. SHUTE, Gen'l Ticket Agt.

1er janv

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit:

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Exprès	7.30 A. M.	Exprès	11.30 P. M.
Malle	5.45 P. M.	Malle	9.05 A. M.

Cette ligne est de beaucoup de milles plus courte, et transporte les voyageurs, de plusieurs heures plus vite, à tous les points du Nord et de l'Est. C'est aussi la seule par laquelle il y a des chars Pullman jusqu'à Louisville et Saint-Louis, sans aucun changement avant d'arriver aux principales villes du Nord et de l'Est. On achète les billets et obtient tous les renseignements au No 22 Camp, coin Commune, Nouvelle-Orléans.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur général. 1janv—1an

Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows: (From Depot foot of Calliope street.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.30 A. M.	Express	11.30 A. M.
Mail	5.45 P. M.	Mail	9.05 P. M.

This line is many miles the shortest, and many hours the quickest to all points North and East, and the only line running Pullman's Palace Sleeping Cars to Louisville, and St. Louis without change. Only one change to principal cities North and East. Tickets for sale and all information given at No. 22 Camp, corner Common streets, New Orleans.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. jan16—17

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établi à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

A partir de la susdite date, le service sera comme suit:

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures A. M.		7 heures A. M.	
7½ "		8½ "	
9 "		9½ "	
10½ "		11½ "	
Midi		P. M.	
1 " P. M.		1½ "	
2 "		2½ "	
3 "		3½ "	
4 "		4½ "	
5 "		5½ "	
6 "		6½ "	
7 "		7½ "	
8 "		8½ "	
9 "		9½ "	

Les dimanches, les convois partiront toutes les demi heures, à partir de 5 h. P. M.

Un train à vapeur quittera le dépôt de la ville tous les dimanches matin à 4 heures.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station de Gentilly doivent en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

S. H. SCRANTON, Surintendant-général.

avril—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Esplanade tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Des billets de commutation pour 500 milles à fin, et des billets pour toutes les stations sur le chemin, sont vendus au bureau des passagers.

Tout fret doit être payé d'avance.

Le fret pour le chemin ou les débarcadères du Tèche est livré à la Nile-Ibérie ou de Martinville. Le fret pour tous les débarcadères sur le chemin, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à cinq heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sans compter la route du bateau à vapeur pour toute la route.

Le fret via l'embranchement de Houma sera reçu pour et de stations entre Terrebonne et Houma; pour et de tous les points du Bayou Terrebonne entre Houma et l'habitation de M. F. J. Bieland et entre Lockport et tous les points de la Forêt Caillou, entre l'habitation de J. R. Bieland et celle de M. J. Bieland; et de tous les points du Grand Caillou, entre l'habitation de M. P. J. Pavy et celle de M. Butler.

Dire "via Houma Branch" et marquer distinctement la destination sur chaque colis.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 h.; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 6 heures. 1mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Ag.

VINGT-UNIÈME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1872, y compris les risques non expirés de 1871.......... $222,546 71
Primes sur risques d'incendie.... $149,400 35
Primes sur risques de rivières.... 36,211 94
Primes sur risques de mer.... 39,[illegible]—$222,[illegible]

En moins:
Primes remboursées.... 3,445 17
Primes sur risques non expirés en 1873.... 51,339 60— 54,784 77

Montant net des primes............ $167,761 94

Pertes payées dans la même période; sur primes d'incendie.... $[illegible]; sur primes de rivières.... 11,[illegible]; sur primes de mer.... 13,[illegible]

Réassurance............ 9,[illegible]
Réfaction (rebate) au lieu de scrip............ 29,167 25
Taxes............ 5,[illegible]
Intérêt sur tous les scrips non encore payés, dépenses, escompte et intérêt.... 41,[illegible]—$[illegible]

Réservé pour pertes non encore réglées, l'actif de la Compagnie est comme suit:

Encaisse............ $13,944 41
Effets à recevoir, prêts sur gages............ [illegible]
Effets à recevoir pour primes............ [illegible]
Comptes en voie de recouvrement............ [illegible]
Propriété foncière au No 76 de la rue du Camp............ [illegible]
Bonds de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nlle-Orléans............ [illegible]
Actions de banques............ [illegible]
Bonds de la Compagnie de l'Hôtel St. Charles............ [illegible]
Actions de la Compagnie du Valette Dry Dock............ [illegible]
Actions du Harbor Protection Company............ 1,140 00
Bonds de la Société de l'Odd Fellows Hall............ [illegible]
Bonds de la Grr.... Loge F. et A. M.............. [illegible]
Bonds de l'Agricultural and Mechanics' Fair Association............ [illegible]
Actions de la Compagnie d'Assurance............ [illegible]
Actions suspendues et compte de bonds............ [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ALF. MOULTON, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentée et signé pardevant moi, ce 14 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu ce 14 janvier 1873, ont adopté, à l'unanimité, la résolution suivante:

Il est résolu que Six pour cent d'intérêt sur tout le scrip non encore payé soient payés aux porteurs le [illegible] à dater du 11 février 1873.

ALF. MOULTON, Président.
WM. M. PERKINS, Vice-Président
A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

A. Moulton,	Adolph Meyer,
Wm. M. Perkins,	S. [illegible],
Augustus Block,	Jas. J. [illegible],
S. Hare,	M. C. Randall,
E. M. Herrell,	W. V. [illegible],
Jas. C. Rodgers,	Geo. W. [illegible].

14janv—1an

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

60......PASSAGE DE LA BOURSE......60

Entre Bienville et Dumaine.

SE charge du règlement des Taxes de Ville et d'Etat, arriérées ou non, de la rédemption de [illegible], dans les cas où les [illegible] en [illegible] la valeur des propriétés [illegible] [illegible]

ASSURANCES.

VINGT-QUATRIEME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

26 Mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1873:

Primes d'incendie................ $[illegible]
Primes de mer................ [illegible]
Primes des rivières................ [illegible]

Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées............ $[illegible]

Pertes payées:
Sur risques d'incendie $[illegible]
Sur risques de mer.... [illegible]
Sur risques de rivières [illegible]

Taxes, escomptes au lieu de participation, timbres, dépenses, commissions, etc............ [illegible]

Laissant un bénéfice net de............ $[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets à recevoir................ $[illegible]
Prêts sur bons et hypothèque............ [illegible]
Prêts garantis par actions payables sur demande............ [illegible]
En caisse............ [illegible]
Propriété foncière............ [illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres............ [illegible]
Primes en voie de recouvrement............ [illegible]

Réservé pour pertes non réglées et pour taxes............ $27,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. MOORE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermentée et signé pardevant moi, ce 26 mai 1873.

W. L. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, qu'un DIVIDENDE de TRENTE-TROIS ET UN TIERS pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 16 juin prochain, aux personnes qui y sont assurés par cette Compagnie et ont droit de recevoir le dit dividende.

—DIRECTEURS—
Avril 1873:

Thos. A. Adams,	Samuel B. Newman,
Sam'l M. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	P. M. Foley,
A. G. Ober,	Adam Thomson,
E. H. Summers,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jas. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. H. Wolfe,
R. B. Post,	R. T. Torian,
Edward Pilsbury,	Jas. H. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris.

27 mai—

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état ou l'exposé de ses affaires—

Primes de l'année expirée le 31 décembre 1872:
Sur les risques d'incendie.... $[illegible]
Sur les risques de mer.... [illegible]
Sur les risques de rivières.... [illegible]

Total des primes............ [illegible]
Primes remboursées............ [illegible]

Montant net des primes............ $[illegible]

Pertes payées:
Réassurance............ [illegible]
Pertes sur incendie............ [illegible]
Pertes sur mer............ [illegible]
Pertes sur rivières............ [illegible]

Pertes par les incendies, les risques de mer et de rivières non encore réglées............ [illegible]
Réserve (exigée par la charte) de 2½ pour cent sur les susdites pertes............ [illegible]
Frais, taxes, intérêts............ [illegible]

Bénéfice............ $[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Bonds de la ville et autres bonds, valeur au comptant............ [illegible]
Billets ou garantis et billets hypothécaires............ [illegible]
Actions de la Cie du gaz et autres actions............ [illegible]
Billets à recevoir, pour primes............ [illegible]
Primes en voie de recouvrement............ [illegible]
En caisse............ [illegible]
Montant entre les mains des banquiers de Londres............ [illegible]
Scrip............ [illegible]
Compte en caisse............ [illegible]
Propriété au coin des rues Canal et Camp, valeur au comptant............ [illegible]
Propriété dans la rue Dumaine, valeur au comptant............ [illegible]

PASSIF.
Capital............ $[illegible]
Réservé pour pertes non expirées............ [illegible]
Réservée pour réclamations non réglées............ [illegible]
Dividendes non réclamés............ [illegible]
Dividende aux assurés............ [illegible]
Surplus au-delà du passif............ [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentée et signé pardevant moi, ce 10 janvier A. D. 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes comptant suivants, lesquels proviennent du montant net des primes expirées le 31 décembre 1872 et sont payables le troisième lundi de janvier 1873, comme suit:

[illegible] pour cent sur les primes d'incendie,
[illegible] pour cent sur les primes de rivières.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires un dividende comptant de [illegible] pour cent à dater du premier lundi de février 1873.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payne,
C. T. Duggan,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard,	A. Rosenberger,
A. Schreiber,	F. A. Schmidt,
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

SEIZIÈME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1873.

Primes d'incendie............ $[illegible]
Primes de rivières............ 27,061 74
Primes de mer............ 34,866 27

En moins, primes remboursées............ [illegible]

Payé dans l'année—
Pertes par l'incendie.... $[illegible]
Pertes sur les rivières.... 7,[illegible]
Pertes sur mer.... 4,[illegible]

Réassurance............ 7,[illegible]
Loyer............ 2,[illegible]
Taxes............ 4,[illegible]
Réfaction (rebate)............ 14,[illegible]
Réservé pour risques non expirés............ [illegible]
Dépenses, escomptes et intérêts............ 9,[illegible] 117,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis............ $[illegible]
Prêts garantis par hypothèque............ [illegible]
Billets à recevoir pour primes............ [illegible]
Actions, bons et autres garanties............ [illegible]
Propriété foncière............ [illegible]
Primes en voie de recouvrement............ [illegible]
En caisse............ [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIA[illegible]ELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 mai 1873.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré aujourd'hui, un dividende de cinq piastres par action, payable à dater du [illegible]

—DIRECTEURS—

A. CHIAPELLA,	L. F. GÉNÉRÈS,
W. B. SCHMIDT,	R. W. ADAMS,
G. KOHN,	J. J. FERNANDEZ,
[illegible] BURTHE,	P. LABORDE,
A. THIEBOU,	A. GIRAUD,
A. BAYLE,	J. SALOT,
A. BONNEGASE,	M. DESBRIANG.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année, expirée le 28 février 1873............ $[illegible]

Savoir: Primes d'incendie.... $[illegible]; Primes de mer.... [illegible]; Primes de rivières.... [illegible]

En moins—primes non expirées et remboursées, réassurances et réfaction (rebates) sur primes............ [illegible]

Montant net des primes............ $[illegible]
Pertes par l'incendie............ [illegible]
Pertes sur mer............ [illegible]
Pertes sur rivières............ [illegible]

Taxes, etc............ [illegible]
Dépenses, profits et pertes, escompte............ [illegible]

Bénéfices............ $[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit aux taux les plus bas du marché:
Bons de la ville et autres bons............ $[illegible]
Actions de banques et autres actions............ [illegible]
Actions et scrip de Compagnies d'Assurance............ [illegible]
Propriétés foncières............ [illegible]
Billets hypothécaires............ [illegible]
Effets à recevoir............ [illegible]
Primes en voie de recouvrement............ [illegible]
En caisse et en Europe............ [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président,

J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermentée et signé pardevant moi, ce 28 mars 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. No 163 de la rue Gravier.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats non encore payés de scrip, à dater du Lundi, 12 mai 1873. Le dit scrip sera alors converti en fonds capital, d'après la Charte amendée de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.

ANT. CARRIERE, Vice-Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 17 février 1873.

Chas. Briggs,	Thos. H. Hunt,
Ant. Carrière,	Chs. Hanold,
Geo. A. Fosdick,	D. Jamison,
R. Brugier,	R. S. Howard,
P. Anderson,	Fritz Lorns,
A. Fraiche,	Aug. Bohn,
Geo. W. Dunbar,	Edward Toby,
E. F. Stockmeyer,	Wash. Marks,
Henry J. Voss,	William Knox,
R. Marqueze,	W. S. Bailey,
Chas. Wolcher,	J. H. Livaudais,
A. Leonert,	Atwood Violett,
Frank Williams,	A. K. Miller,
Chas. Lafitte,	Edw'd Murphy,
Rudolph Sieg,	J. A. Lum,
W. C. Black,	Silas Weeks,

Geo. W. Hynson.

SEPTIEME ETAT ANNUEL

—DU—

FACTORS AND TRADERS Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 20 mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant des affaires de celle-ci pour l'année expirée le 30 avril 1873—savoir:

Primes de l'année:
Sur risques d'incendie.... $[illegible]
Sur risques de rivières.... [illegible]
Sur risques de mer.... [illegible]............ $[illegible]

En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1873............ $[illegible]
En moins—
Primes remboursées............ [illegible] $114,[illegible]

Montant net des primes............ $[illegible]

Pertes payées, savoir—
Sur risques d'incendie.... $[illegible]
Sur risques de rivières.... [illegible]
Sur risques de mer.... [illegible]

Réassurance............ [illegible]
Réfaction (rebate)............ [illegible]
Taxes payées............ [illegible]
Dépenses générales............ [illegible]

Balance............ $[illegible]
En plus—
Escompte, intérêt, épargnes reçues............ [illegible]
En moins—
Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et second intérêt du nouveau payé............ [illegible]

Bénéfice net............ $[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse............ $[illegible]
Primes en voie de recouvrement............ [illegible]
Billets à recevoir, prêts sur gages............ [illegible]
Billets à recevoir à courte échéance............ [illegible]
Actions de banques et autres transactions............ [illegible]
Actions de chemins de fer de la ville............ 72,[illegible]
Bons de la ville et autres bons............ [illegible]
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane............ [illegible]
Bons de l'Odd Fellows Hall Association............ [illegible]
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs............ [illegible]
Immeubles............ [illegible] $1,570,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant nous, ce 20 mai A. D. 1873.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 30 avril 1873, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ($1,[illegible]) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE-CINQ pour cent aux actionnaires sur le montant ([illegible]) du montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.

MOSES GREENWOOD, Vice-Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck,
John I. Noble,	R. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Morrison,
Richard Milliken,	Jos. W. Carroll,
Samuel H. Moses,	A. Rotchs,
J. J. Warren,	J. T. Pace,
R. T. Buckner,	A. H. May,
Sam'l Friedlander,	S. H. Snowden,
H. Freitsen,	T. Lytt. Lyon,
Wm. B. Pike,	Wm. C. Raymond,
A. A. Yates,	James S. Prestidge,

Samuel H. Boyd.

25 mai—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Financière.

Primes reçues............ $[illegible]
Pertes par incendie sur mer et rivières payées............ $[illegible]
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc............ [illegible]

Total de l'Actif............ $[illegible]

DÉCLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, [illegible] pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	[illegible]	Louis Schneider,
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. R. Schmidt,
H. A. [illegible],	[illegible]	[illegible],
[illegible],	R. F. Del Bondio,	[illegible],
Isaac Scherck,	H. [illegible],	[illegible],
[illegible],	Chas. Engsfeld,	[illegible],
Louis Schwartz,	M. Frank,	[illegible],
[illegible],	[illegible],	[illegible],
J. B. Weissmann,		

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nile-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1873, y compris les primes non expirées l'année précédente:

Sur risques d'incendie............ $[illegible]
Sur risques de mer............ [illegible]
Sur risques de rivières............ [illegible]

Total des primes............ 1,[illegible]
En moins—primes non expirées............ [illegible]

Montant net des primes, 31 mai 1873............ $[illegible]

Pertes payées:
Sur risques d'incendie.... $[illegible]
Sur risques de mer.... [illegible]
Sur risques de rivières.... [illegible]
Taxes............ [illegible]
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes, etc............ [illegible]

A déduire intérêts moins dépenses............ 17,[illegible]

Bénéfices............ $[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières............ $[illegible]
Bonds de ville............ [illegible]
Actions de banques et de chemins de fer............ [illegible]
Billets garantis par hypothèque............ [illegible]
Billets garantis............ [illegible]
Effets à recevoir............ [illegible]
Primes en voie de recouvrement............ [illegible]
Bonds de l'Etat............ [illegible]
Stock d'assurance............ [illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp............ [illegible]
Actions de la Presse à Coton de la Levée............ [illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company............ [illegible]
Harbor Protection Company............ [illegible]
Association de l'Hôtel St. Louis............ [illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall............ [illegible]
Bonds hypothécaires du Turners Association............ [illegible]
Jugement sur billets hypothécaires............ [illegible]
En caisse............ [illegible]
Cie des steamers de la N.-O., de la Floride et la Havane............ [illegible]

Total de l'Actif............ $[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.

Assermentée et souscrit pardevant moi, le 9 juin 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de QUINZE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1873—dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain. Egalement, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt à raison de DIX pour cent par an sur leurs actions.

—DIRECTEURS—

P. Maspero,	David McCoard,
S. H. Holf,	L. F. Généres,
M. Puig,	P. Fourchy,
P. B. Wills,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,

Chas. Lafitte.

10 juin—1 an

Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE.

Bureau No. 36 rue [illegible].

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie présente l'Etat de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année finissant le 31 décembre 1872............ $[illegible]

A ajouter:
Primes sur risques non expirés de 1871............ [illegible]

En moins:
Primes non expirées.... $ 9,[illegible]
Primes remboursées.... 1,[illegible]

Montant net des primes reçues............ $[illegible]

Pertes éprouvées pendant l'année............ $ 21,[illegible]
Réassurances............ 2,[illegible]
Réfaction............ 2,[illegible]

Taxes, Licences, Frais généraux et Compagnie des Assureurs, moins les intérêts............ [illegible]

Net profit............ $[illegible]

ACTIF:
Billets d'actions............ $[illegible]
Primes en voie de collection............ [illegible]
Prêts et billets sur garantie............ [illegible]
Mobilier, installations, etc............ [illegible]
Montant placé en diverses actions............ [illegible]
En caisse............ [illegible]

Le tableau qui précède est une copie faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. ROMAN, Président.

JULES LE MORE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle Orléans.

Affirmé sous serment et signé pardevant moi ce troisième jour de janvier 1873.

M. T. DUCROS, Notaire public.

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer 10 pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé, partir du lundi 17 février 1873.

Il a de plus déclaré les dividendes suivants: Quatre pour cent sur le capital payé, Seize pour cent sur les primes nettes, lesquels dividendes seront placés au crédit des actions, à partir du 17 février 1873.

—DIRECTEURS.—

Chs. Roman,	Felix Grima,
James Wood,	J. A. Fernandez,
Placide Forstall,	Charles Lafitte
T. Bailly-Blanchard, Jr,	Emile Dupré,
Christian Roselius,	Clement Miltenberger,
François Gueydan,	G. de Fériet,
Felix Limet,	F. A. Gonzales
Jules Aldigé,	Louis Mathé,
W. J. Behan,	L. W. Reman,
A. D. Voizin,	P. Poche.

A une réunion des Directeurs tenue le 31 courant, monsieur Chs. Roman a été réélu Président à l'unanimité.

JULES LE MORE, Secrétaire.

14fé [illegible]

The Louisiana Immigration AND Homestead Company.

CHARTE.

ARTICLE I.

Nom, Domicile, Représentant légal.

LE nom et le titre de cette Compagnie sera "The Louisiana Immigration and Homestead Company." Son domicile et son principal office devront se trouver dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Fonctions et pouvoirs.

Pendant une période de vingt-cinq ans à partir d'aujourd'hui, la dite corporation sera et demeurera, sous son titre social, le pouvoir de contracter, poursuivre et être poursuivie [illegible]

ARTICLE III.

But et Objet.

L'objet et le but de cette Société sont déclarés [illegible]

ARTICLE IV.

Capital Social;—Actions et Versements.

[illegible]

[illegible] actions ne seront délivrés que contre paiement intégral du prix pour cent de chaque souscription avec et payables au moment de la souscription, et les quatre-vingt-dix pour cent restant, partagés en neuf versements égaux, lesquels seront respectivement dus et payables à chaque trimestre suivant, jusqu'à complète libération.

ARTICLE V.

Temps où les Opérations commenceront.

Cette société pourra commencer ses opérations aussitôt que cent mille dollars du capital social auront été souscrits.

ARTICLE VI.

Bureau des Directeurs.

Tous les pouvoirs conférés à la corporation [illegible] Bureau de Directeurs [illegible] l'Etat de la Louisiane. [illegible]

ARTICLE VII.

Premier Bureau;—Premier Comité Exécutif;—Premier corps d'officiers.

Les actionnaires nommés ci-après constituent le premier Bureau de Directeurs, et occuperont leurs charges jusqu'au troisième lundi de décembre 1873, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus et reconnus.

MM. J. B. Price, G. T. Beauregard, D. Warren Brickell, Louis Gallender, E. A. Tyler, Charles Lafitte, J. B. Cooper, J. A. Breaux, James Wallace, J. Lopez, A. A. Morse, J. Ferrandez, Dumas, D. H. Hill, Daniel Dennett, Alex. Delachaise, N. Bailly-Blanchard, Cyrus Bussey, John P. Tayler, Wm. H. Harwell, A. W. Harwood, Ambrose, Wm. P. Ellis, Paul Moreau, Ed. H. Payne, Frank Fagnard, John Cahen, A. Gérard.

[illegible]

ARTICLE VIII.

Election des Directeurs.

A l'époque fixée par l'article [illegible] de cette charte, il sera procédé à une élection de Directeurs. [illegible]

ARTICLE IX.

Nomination des Officiers—Leurs salaires.

Le Conseil de Direction, dans sa première séance de [illegible] 1873, et annuellement, par la suite, nommera un Président, un Vice-Président, un Comité Exécutif de Cinq et un Secrétaire, un Trésorier, un Avocat, un Ingénieur et tous autres officiers dont les services seront reconnus nécessaires.

Le Conseil aura tout pouvoir pour remplir telle vacance qui pourra se produire dans son sein par décès, démission, ou autrement. Il déterminera le montant des appointements des officiers salariés et employés: il aura droit de révoquer tout officier ou employé nommé par lui pour cause de négligence dans le service, incapacité, malversation, ou tout autre motif justifiant une révocation.

ARTICLE X.

Devoir des Officiers et des Membres du Comité Exécutif:—Président.

Le Président préside toutes les assemblées, il est membre et président du Conseil de Direction, et membre des comités nommés dans les assemblées d'actionnaires ou de directeurs. Le Président et le Secrétaire signeront tous les mandats de dépenses. Les actes et contrats engageant la corporation seront signés par le Président. C'est au Président que toutes les réclamations devront être présentées. Il veillera à ce que chaque officier remplisse exactement les devoirs de sa charge, sur lesquelles cette charte n'a pas disposé autrement.

Vice-Président.

Le Vice-Président remplira la charge et exercera les fonctions du Président, en l'absence, en cas de mort, démission, révocation, ou empêchement quelconque de celui-ci.

Secrétaire.

Le Secrétaire aura la garde des archives de la corporation, du conseil de direction, et du comité exécutif, et il tiendra des procès-verbaux complets et exacts des délibérations. Il devra contresigner tous les mandats de dépense. Il aura la charge de la correspondance et de toutes les notes aux actionnaires, directeurs, officiers, etc., à la corporation ou corporations quelconques.

Trésorier.

Le Trésorier recevra les fonds de la Société et les déposera dans une banque [illegible], contre reçus ou certificats. Il déposera les fonds de la Société dans telle banque incorporée par l'Etat de la Louisiane, que désignera le Conseil. Il aura soin de mettre à la disposition du conseil les fonds de la Société. Il tiendra une comptabilité régulière des finances, et, aussi souvent que le conseil le demandera, il fera un rapport sur la condition financière et monétaire de la Société.

Avocat.

L'Avocat sera le conseiller légal du conseil de direction. Il dirigera les poursuites ou défenses dans toutes procès où la Société sera partie.

Ingénieur.

L'Ingénieur, sur les ordres du Président, fera les expertises et estimations, arpentages, plans, devis, etc., qui seront nécessaires pour les intérêts de la Société. Il remplira, d'après les instructions du Président, toutes les fonctions de sa charge.

Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif se composera de cinq membres pris dans le Conseil de Direction et élus par celui-ci. Le Président en sera Chairman ex-officio. En cas de partage, la voix du Président sera prépondérante. Sur les cinq membres composant le Comité, trois devront résider dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Le Comité tiendra une réunion toutes les semaines. Il peut, avec l'autorité du Conseil, remplir tous les devoirs et exercer toutes les fonctions du dit Conseil, à l'exception de celles qui se rapportent à la révocation des employés. Dans les réunions du Comité Exécutif, trois membres constitueront un quorum.

ARTICLE XI.

Transfert d'Actions.

Les actions de cette Société seront considérées comme propriété personnelle et seront transférables sur simple remise des certificats, dans la forme des porteurs.

ARTICLE XII.

Limitation de responsabilité des actionnaires.

Nul actionnaire, en aucun cas, ne sera tenu responsable au delà du montant de ses actions ou des engagements de la Société. Nul défaut de forme ou informalité dans cette charte ou la corporation, n'aura pour effet d'annuler cette charte ou d'imposer à l'actionnaire une responsabilité au delà du montant de ses actions.

ARTICLE XIII.

Actionnaires délinquants.

Tout souscripteur ou actionnaire qui négligera ou refusera de payer ponctuellement ses versements à l'échéance, sera passible d'un intérêt de 8 pour cent sur le montant dû par lui, jusqu'à parfait paiement de celui-ci, et si les dits versements ne sont pas effectués dans les trente jours après l'échéance, le conseil pourra faire vendre aux enchères à l'encan les dites actions, après dix jours d'avis donné dans un journal publié en cette ville, et en ce cas le délinquant sera libéré et le remboursement du montant exigible.

ARTICLE XIV.

Amendements—Dissolution.

Les actionnaires de la Société, dans une assemblée générale réunie à cet effet après trente jours d'annonce dans un ou plusieurs journaux publiés en cette ville, pourront faire des modifications, additions ou amendements au présent acte d'incorporation, ou même dissoudre la société avec le consentement des trois quarts des voix représentées à l'assemblée, et ces dits amendements, changements, ou dissolution seront enregistrés conformément à la loi; sous la réserve que les dits amendements ne soient pas contraires avec les dispositions de l'article précédent.

ARTICLE XV.

Etats annuels—Fonds de Réserve—Dividendes.

Le conseil de direction fera publier, tous les ans, dans un ou plusieurs journaux de la Nlle-Orléans, un état des affaires de la Compagnie, lequel état sera certifié et signé par le Président et le Secrétaire. Sur les net profits réalisés par la Compagnie, il sera prélevé cinq pour cent qui seront placés au fonds de réserve; le surplus sera reparti entre les actionnaires au prorata des sommes payées par eux.

ARTICLE XVI.

Des Corporations comme Actionnaires.

Les corporations peuvent devenir actionnaires de cette Compagnie.

ARTICLE XVII.

Liquidation.

A l'expiration de la Charte, ou plus tôt, si l'on est décidé comme il est dit ci-dessus, les affaires de cette Corporation seront liquidées, ses dettes payées, et la balance divisée parmi les actionnaires, au prorata des sommes respectivement versées par eux, le tout sous la surveillance de trois commissaires, élus parmi les actionnaires, et nommés à cet effet par le Conseil de Direction.

ARTICLE XVIII.

Souscripteurs.

Les personnes dont suivent les signatures sont dûment souscrites dans les incorporateurs de cette compagnie: G. T. Beauregard, E. A. Tyler, J. B. Cooper, Wm. H. Harwell, Joseph A. Breaux, [illegible], James B. Price, [illegible], Michel Musson, V. O. King, D. H. Pace, James Wallace, Ulger Lauve, A. A. Morse, Cyrus Bussey, Daniel Dennett, D. Warren Brickell, J. E. Seligman, A. Gérard, J. W. [illegible], [illegible], Charles Gayarré, J. Thomas Donnesch, A. K. Miller, L. J. Mighy, Charles Meehan, [illegible] wood.

Je, soussigné, certifie que ce qui précède est l'exacte copie de la charte originale enregistrée dans mon office.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Je, soussigné, certifie que j'ai enregistré l'acte d'incorporation de la Louisiana Immigration and Homestead Company [illegible]

JOHN McPHELIN, Greffier.

Assermenté et signé, [illegible] 1873.

LEEDS FOUNDRY,

[illegible]

[illegible]